

EXpresso

SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (SCCCUL)

Volume XV, numéro 2 – Décembre 2010

ÉDITORIAL

PUMA FREYTAG
PRÉSIDENT

Le temps des fêtes approche, c'est aussi la fin de cette session d'automne qui verra l'adoption, par l'Assemblée générale du SCCCUL, du cahier des demandes syndicales que nous présenterons aux représentants de l'administration de l'Université Laval dès le 20 janvier, après une première rencontre prévue le 13 janvier 2011. La démarche entreprise pour parvenir à ce résultat est un long processus démocratique dont les points forts ont été les journées d'étude, le sondage, le travail du Comité conseil prénégociation, puis celui du Comité de négociation, les tournées d'unités et enfin la présentation des propositions du comité aux instances, Conseil exécutif, Conseil syndical pour terminer devant l'Assemblée générale souveraine.

C'est fort de tous ces avis et décisions que le Comité de négociation se présentera à la table de négociation dans un esprit d'ouverture, préoccupé avant tout par les conditions de travail des chargées et chargés de cours dans leur enseignement, conditions qui doivent répondre aux exigences d'excellence d'enseignement que s'est fixée l'Université Laval. Nous avons voulu coller au plus près des préoccupations académiques et éthiques de notre université lesquelles touchent au respect dû au personnel enseignant, à la reconnaissance de leur importante contribution à la diplomation de nos étudiants de

premier cycle par des cours de haut niveau, comme aux préoccupations de santé au travail et de développement durable. Nous faisons le pari de l'intelligence dans ce haut lieu de savoir qu'est l'Université Laval. Tout le bénéfice que nous pourrions tirer de cette négociation sera à l'avantage de nos étudiantes et étudiants, car ce sont elles et eux qui justifient les efforts constants que nous faisons année après année pour améliorer leurs conditions d'apprentissage, par nos conditions de travail. Nous sommes convaincus que l'administration partage notre ambition de faire évoluer nos relations de travail vers une modernité coopérative plutôt que vers de stériles affrontements.

Notre démarche syndicale s'inscrit dans une période où les universités souffrent d'un sous-financement chronique. Nous nous devons de rappeler, comme le fait le *Manifeste de l'université québécoise*, que l'éducation est un droit humain fondamental, que notre société québécoise se doit d'investir massivement pour son avenir, et cela, sans discrimination sociale qui viendrait limiter, par l'argent, l'accessibilité aux études supérieures pour toute une frange de la population qui peut, depuis à peine une génération, espérer accéder à une formation universitaire de qualité. C'est le prix à payer pour une société démocratique moderne, respectueuse de tous ses membres et qui trouverait odieux de faire payer à ses enfants son imprévoyance et son égoïsme. Ils auront bien le temps, nos jeunes, de rembourser, par leurs impôts, ce que notre génération leur offre aujourd'hui et ce sont leurs hautes qualifications qui seront garantes de notre prospérité à venir au temps de notre vieillesse.

Au nom du Conseil exécutif et de tous les membres du bureau du SCCCUL, je veux vous souhaiter de joyeuses fêtes et beaucoup de bonheur pour l'année qui s'en vient.

Une pensée particulière pour ceux qui se retrouvent face à leurs piles de travaux à corriger. ♦

Dernière heure!

À la suite des réunions de l'Assemblée générale qui ont eu lieu les jeudi 16 décembre et vendredi 17 décembre 2010 à l'amphithéâtre Hydro-Québec du Pavillon Alphonse-Desjardins, le cahier de demandes syndicales a été adopté par les chargées et chargés de cours, membres du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval.

Les premières rencontres du comité syndical de négociation du SCCCUL avec le comité de négociation de l'Employeur pour le renouvellement de la convention collective qui arrive à échéance le 31 décembre 2010 se tiendront les jeudis 13 janvier et 20 janvier 2011.

SOMMAIRE

3	Chronique du CRT
4	Johanne Lessard, récipiendaire du Prix Distinction en enseignement
5	Manifeste de la TPU
6	Manifestation contre la hausse des droits de scolarité
6	Élections aux instances
8	Chapeau! Julie McCann, Jean Moisan, Marc Philippe Parent
9	Tournée d'unités
10	Nancy Chamberland, ombudsman
12	L'éducation publique: une priorité?
13	Période du Temps des Fêtes

BILAN D'AUTOMNE

ALINE PAGEAU LAUZIÈRE

POUR LES MEMBRES DU
COMITÉ DE RELATIONS DU TRAVAIL

Membres du CRT

Mireille Boisvert

Enith Ceballos

Aline Pageau Lauzière

Pierre-Charles Tremblay

Pour plus d'informations sur l'un ou l'autre des sujets traités dans cette chronique, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 656-2202 ou par courriel crt@scccul.ulaval.ca.

Lettre d'entente sur la propriété intellectuelle

Deux griefs avaient été déposés en mars et en mai 2010 relativement à l'interprétation que faisait l'Employeur de l'actuel article 4.01 du règlement sur la propriété intellectuelle de l'Université Laval, l'un syndical, l'autre individuel. Ces griefs contestaient le fait que les chargés de cours bénéficiant d'un perfectionnement de longue durée pour réaliser une œuvre devaient négocier leurs droits d'auteur, l'Employeur alléguant que la rémunération accordée pour ce faire le rendait propriétaire de ces droits. Nous alléguions que c'était le perfectionnement qui était rémunéré et non l'œuvre, parfois partielle, qui en découlait.

Nous avons porté ces griefs en arbitrage et, heureusement, celui-ci n'aura pas lieu. Les parties en sont arrivées à une entente. Dans celle-ci, l'Employeur accepte de ne pas appliquer l'article 4.01 du Règlement sur la propriété intellectuelle à l'Université Laval au perfectionnement de longue durée pour les chargés de cours.

Cela signifie que, dorénavant, les chargés de cours qui obtiendront un perfectionnement long pour rédiger des livres ou préparer des documents pédagogiques bénéficieront de la propriété intellectuelle totale sur ces documents.

Lettre d'entente sur l'adhésion syndicale

Cette fois-ci, il s'agit de l'article 4.01 de notre convention collective concernant la façon d'inviter les nouveaux chargés de cours à devenir membres du Syndicat. Il est clair que les nouveaux chargés de cours ont l'obligation de payer les cotisations syndicales conformément à la loi fédérale qui les y oblige. Cependant, devenir membre du Syndicat demeure un geste optionnel. Celui-ci permet aux chargés de cours de participer à toutes les instances syndicales, d'y prendre la parole et de voter.

L'article 4.01 précise que « l'Employeur fait signer au chargé de cours le formulaire prévu et le transmet au Syndicat. » Dans les faits, ce système ne fonctionnait pas bien et nous avons fait des griefs qui avaient été portés à l'arbitrage. Avant l'audition, les parties en sont arrivées à une entente et cette lettre a été approuvée en assemblée générale le mois dernier parce qu'elle modifiait l'article 4.01 et la l'annexe A de la convention collective.

La nouvelle façon de faire a démarré dans toutes les unités le 1^{er} décembre dernier. Maintenant, l'Employeur doit faire signer le formulaire d'adhésion syndicale en même temps que le premier contrat d'engagement de tout nouveau chargé de cours. Obligation est donc faite à celui-ci de signer le formulaire sans quoi le contrat n'est pas traité et la prestation de travail ne peut débuter.

Il faut bien comprendre que le chargé de cours n'a pas l'obligation d'adhérer au Syndicat. Le formulaire lui permet d'accepter ou de refuser, mais ce geste devient dorénavant partie intégrante du contrat de travail. Si la procédure s'avère concluante après une année complète de sa mise en application, le Syndicat s'est engagé à retirer les griefs.

Nous sommes satisfaits de la signature de ces deux lettres d'entente. Celles-ci s'ajoutent aux sept (7) autres lettres d'entente qui ont été signées au cours de l'automne. Tout cela s'est passé dans un climat de saine collaboration et c'est excellent pour les relations du travail.

Arbitrage d'un grief

Nous avons fait un grief en février dernier pour contester le fait que l'Employeur n'assume pas 50% du coût global net des protections d'assurance salaire et d'assurance maladie offerte aux chargés d'enseignement tel que l'exige l'article 20.16 de notre convention. Devant le refus de l'Employeur de donner droit à ce grief, celui-ci a été soumis à l'arbitrage de madame Lyse Tousignant.

L'audition en arbitrage s'est tenue le 11 novembre et s'est poursuivie le 18 novembre dernier. Marie-Christine Simoneau, notre conseillère syndicale, agissait comme procureure. Nous sommes en attente de la décision de l'arbitre.

Suite à la page 3

Aide pédagogique

Si vous avez reçu des messages de notre part pour connaître la façon dont l'Employeur vous offre de l'aide pédagogique c'est que nous avons fait un blitz auprès des chargés de cours qui ne s'étaient pas vus accorder des heures de correction. La plupart nous ont confirmé qu'ils avaient bénéficié de l'aide d'étudiants. Il faut admettre que, de façon générale, les articles 7.08 et suivants sont relativement bien observés dans les unités.

Certains cours, contingentés en 2001-2002, sont aussi susceptibles de recevoir de l'aide pédagogique même si le contingentement n'est pas 60 étudiants. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour savoir si vous y avez droit.

Faculté de musique

Plusieurs problèmes d'attribution, de rétribution et de non-respect de la convention collective persistent à la faculté, et ce, depuis plusieurs années, lésant les chargés de cours de ce secteur.

Une rencontre a eu lieu le 3 décembre dernier regroupant le doyen de la faculté, des représentants du Vice-rectorat aux ressources humaines (VRRH) de même que Mireille Boisvert et Pierre-Charles Tremblay du Comité des relations du travail.

À la suite de cette rencontre, nos vis-à-vis patronaux ont pris l'engagement d'en arriver à une solution à court terme. Nous croyons en leur bonne foi et encourageons nos collègues à prendre patience et à croire en des jours meilleurs. Ceux-ci devraient se situer au début de l'année 2011.

Travail en cours

Les membres de l'équipe travaillent à la vérification de la liste des activités d'enseignement de la session d'automne (5.07) et de celle des cours réservés devant être affichée avant le 1^{er} décembre. Nous avons fait plusieurs griefs concernant le non-respect de cet article 10.02 parce que des unités ont réservé des étudiants sans les nommer ou encore n'ont pas réservé du tout. Nous avons aussi contesté des façons de faire incorrectes de la faculté de musique et de médecine dentaire dans l'élaboration de leurs listes d'activités d'enseignement.

Fonds de soutien professionnel

Les chargés de cours continuent de recevoir des demandes de justification de leurs achats chez Zone. Une fois la justification faite, la plupart de ces demandes sont acceptées. Nous y voyons là cependant une vérification exagérée de la part du Vice-rectorat aux ressources humaines et une communication qui requiert temps et argent. Quand un chargé de cours qui enseigne le français a l'obligation de justifier l'achat d'un livre qu'il fait lui-même lire à ses étudiants ou l'achat d'un dictionnaire d'espagnol parce que plusieurs de ses étudiants sont hispanophones et qu'il veut bien comprendre pourquoi leurs phrases sont ainsi construites, nous en sommes outrés.

Pourquoi l'université a-t-elle si peu confiance en ses enseignants? Pourquoi les intervenants du VRRH manquent-ils à ce point d'ouverture face au geste pédagogique? Pourquoi faut-il constamment justifier le justifiable? Parce que les chargés de cours ne sont pas en mesure de bien évaluer les outils dont ils ont besoin ou parce que l'Employeur ne comprend rien à l'enseignement?

Ces gestes répétés rognent le lien de confiance entre l'Employeur et les chargés de cours. Nos collègues disent qu'ils se sentent dévalorisés, non reconnus, et ils ont raison. L'un d'eux disait dans sa justification qu'il se serait attendu à recevoir un message de félicitations après plusieurs années de loyaux services auprès de la clientèle étudiante. Pas du tout. Le mot reconnaissance ne fait pas toujours partie du dictionnaire de l'Université. Dommage! Que ferait l'Université sans les chargés de cours? C'était un leitmotiv de la dernière négociation. C'était en 2007. Ce serait bien de ne pas avoir à le réutiliser en 2011.

Meilleurs vœux

Le comité des relations du travail souhaite à tous les collègues chargés de cours de Joyeuses Fêtes. Nous souhaitons que vous soyez heureux dans vos salles de cours ou devant votre ordinateur. Sachez que nous sommes là pour vous et n'hésitez pas à communiquer avec nous pour discuter de vos problèmes, petits ou grands. ♦

JOHANNE LESSARD

Récipiendaire du Prix *Distinction en enseignement pour les chargés de cours*



Photo : Marc Robitaille

Les membres du Conseil exécutif se joignent à l'ensemble des chargées et chargés de cours du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL) pour offrir leurs plus sincères félicitations à Johanne Lessard, chargée de cours à la Faculté de théologie et de sciences religieuses qui a obtenu le Prix *Distinction en enseignement pour les chargés de cours* le 25 octobre dernier.

Le recteur de l'Université Laval Denis Brière et le vice-recteur aux activités internationales Bernard Garnier ont remis le prix *Distinction en enseignement pour les chargés de cours* à Johanne Lessard, chargée de cours qui enseigne à la Faculté de théologie et de sciences religieuses depuis 1990.

Ce prix qui vise à reconnaître un chargé de cours qui s'est démarqué par son engagement exceptionnel en relevant un défi d'enseignement particulier au cours des cinq dernières années, est accompagné d'une bourse de 4 000 \$.

Très engagée dans différents groupes et comités facultaires ou institutionnels, Johanne Lessard est membre du Comité de valorisation de l'enseignement de l'Université Laval depuis 2006. Elle est aussi membre du Collège électoral des chargés de cours depuis 2003, et elle a participé au comité de réflexion pour une politique d'aide pédagogique de la Direction générale des programmes de premier cycle. Parmi ses récentes réalisations, Johanne Lessard s'est investie dans deux projets du PADP qui contribuent à l'innovation pédagogique. Au cours des cinq dernières années, elle a offert différents cours, dont *Intervention auprès du mourant*.

Souplesse et grande ouverture : voilà ce qui lui permet de s'ajuster aux besoins de ses étudiants de différentes générations, issus de divers milieux et aux intérêts variés. Son approche systématique de la planification de cours en fait une pédagogue d'exception. Non seulement Johanne Lessard place ses étudiants en mode réflexion mais elle est elle-même en mode questionnement en ce qui concerne sa pratique enseignante. Constattement, elle bonifie ses cours et dispose d'une impressionnante «boîte à outils» pédagogique pour faire apprendre ses étudiants. À l'unanimité, étudiants et collègues apprécient son authenticité et son attitude chaleureuse et accueillante.

Outre le prix *Distinction en enseignement aux chargés de cours*, cinq autres prix ont été décernés à des membres de la communauté universitaire qui se sont distingués par l'excellence de leurs activités d'enseignement. Les prix *Carrière et Distinction en enseignement* récompensent les pratiques pédagogiques exceptionnelles. Les prix pour les ouvrages didactiques récompensent, quant à eux, l'excellence des productions pédagogiques novatrices. Chaque prix est accompagné d'une bourse versée aux différents fonds de développement. ♦

MANIFESTE DE LA TABLE DES PARTENAIRES UNIVERSITAIRES QUÉBÉCOIS (TPU)

Pour une université libre, accessible, démocratique et publique

Les acteurs du milieu universitaire réunis au sein de la Table des partenaires universitaires (TPU) avaient convié, le jeudi 25 novembre, la communauté universitaire et les journalistes à une journée nationale de réflexion sur l'avenir des universités québécoises, sous le thème «L'université pour tout le monde». Une série de conférences et d'ateliers organisés à l'UQAM étaient diffusés simultanément dans huit universités québécoises, grâce à un système de vidéo conférence.

À la fin de l'avant-midi, les représentants de la TPU ont rendu public le *Manifeste de l'université québécoise - Pour une université libre, accessible, démocratique et publique*.

Au cours d'une conférence de presse tenue à l'Université Laval, le président du **Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval** (SCCCUL), Puma Freytag, la présidente de la **Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval** (CADEUL), Barbara Poirier, le président de l'**Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures** (AÉLIES), Sylvain Mercier, la vice-présidente à l'information du **Syndicat des employés et employées de l'Université Laval** (SEUL) Mélanie Alain, le président du **Syndicat des auxiliaires d'enseignement et de recherche de l'Université Laval** (SARE), Sébastien Audet, la présidente du **Syndicat des professionnelles et des professionnels de recherche de l'Université Laval** (SPPRUL), Rachel Lépine, ont pris tour à tour la parole pour expliquer les positions de leur organisation, face à la gouvernance, la hausse des droits de scolarité, la recherche et l'enseignement ainsi que le sous-financement et la privatisation.

Le manifeste de la TPU

«Devant l'insuffisance du processus consultatif lancé récemment par la ministre de l'Éducation et les attaques répétées envers le caractère public, accessible et libre des universités, notre manifeste, qui interpelle le gouvernement du Québec et l'ensemble de la population québécoise, aborde en profondeur les enjeux fondamentaux auxquels font face les universités» soulignent les signataires du manifeste.

Ils ajoutent en outre qu'«alors qu'on tente de réduire la mission universitaire à une simple participation au développement économique et qu'on prétend, à cet égard, justifier ainsi une augmentation des frais de scolarité,

les signataires de ce manifeste prennent position en faveur d'une université libre, accessible, publique et démocratique».

«La réflexion à entreprendre sur l'université de demain est aussi une réflexion sur la société que nous voulons, le monde dans lequel nous voulons vivre. Que restera-t-il du Québec lorsque ses institutions d'enseignement supérieur seront devenues des machines à produire une main-d'œuvre pour l'industrie de pointe? Car si l'université fait naufrage, c'est avant tout parce que la société en entier est entraînée dans la dérive» conclut le manifeste.

L'avenir des universités québécoises

Partout au Québec, dans différents pavillons universitaires, la population étudiante, les membres du personnel, les étudiantes et étudiants salariés, le corps professoral et les chargées et chargés de cours ont profité de cette journée pour discuter en profondeur de l'avenir des universités québécoises. C'est le professeur Guy Rocher, artisan du Rapport Parent et ardent défenseur d'une université libre et accessible qui a présenté le mot de clôture de cette journée nationale de réflexion.

La Table des partenaires universitaires regroupe les organisations étudiantes et syndicales suivantes :

- l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ)
- le Conseil provincial du secteur universitaire (SCFP-FTQ)
- le Conseil québécois des syndicats universitaires (CQSU-AFPC)
- la Fédération des associations étudiantes universitaires du Québec en éducation permanente (FAEUQEP)
- la Fédération des professionnelles (FP-CSN)
- la Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU)
- la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNÉEQ-CSN)
- la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)
- la Table de concertation étudiante du Québec (TaCEQ)
- la Table des syndicats universitaires (TSU-CSQ) ◆

Vous pouvez consulter le Manifeste, version longue ou version courte sur le site Internet du SCCCUL à la rubrique Liens <http://www.fneeq.qc.ca/fr/universites/publications/>

MANIFESTATION CONTRE LA HAUSSE DES DROITS DE SCOLARITÉ



De gauche à droite : Sylvain Marois, vice-président aux relations intersyndicales, Robert J. Grace, vice-président à la vie syndicale, Louise Néron, secrétaire générale, Puma Freytag, président du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL) et Pierre Mercure, président du Syndicat des professeurs du Cégep François-Xavier-Garneau.

Le lundi 6 décembre, se tenait à Québec, la journée de consultation organisée par le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS) sur l'avenir des universités québécoises. Les représentants syndicaux et étudiants ont quitté la rencontre en début d'après midi, afin de protester contre la volonté du gouvernement de hausser les droits de scolarité de 504 \$ par an pour trois ans à compter de l'automne 2012.

Des centaines de membres des associations étudiantes, de syndicats de chargées et chargés de cours, d'enseignantes et d'enseignants de Cegeps ainsi que des centrales syndicales se sont mobilisés pour faire savoir leur vive opposition à cette approche néolibérale du financement des universités que l'on a qualifié de « simulacre de consultation ». ◆

ÉLECTIONS DE CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS AUX INSTANCES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Les membres du Collège électoral des chargées et chargés de cours de l'Université Laval ont procédé, le 2 novembre, à l'élection de leurs représentants à la Commission des

affaires étudiantes, au Conseil universitaire, au Conseil d'administration, au Conseil de la faculté des études supérieures et au Bureau des services pédagogiques.

Les chargées et chargés de cours élus

Commission des affaires étudiantes (mandat de deux ans)	Anne Beauchemin, chargée de cours au Département d'histoire
Conseil universitaire (mandat de deux ans)	Louis Lefrançois, chargé de cours au Département d'histoire
Conseil d'administration (mandat de deux ans)	Nicole Blouin, chargée de cours au Département d'information et communication
Conseil de la faculté des études supérieures (mandat de deux ans)	Pierre-Charles Tremblay, chargé de cours au Département d'enseignement et apprentissage
Bureau des services pédagogiques (mandat de un an)	Johanne Lessard, chargée de cours à la Faculté de théologie et de sciences religieuses



PHOTOGRAPHIE : LOUISE NERON



Photographie : Louise Néron



CHAPEAU!

Julie McCann

Récipiendaire du prix Louis-Philippe Pigeon

Julie McCann vient de remporter le prix Louis-Philippe Pigeon, du Jeune Barreau de Québec et le prix de l'Association des professeurs de droit du Québec. Cette jeune avocate en droit qui est chargée de cours à l'Université Laval termine actuellement son doctorat de l'Université McGill pour lequel elle travaille à partir de Québec.

Marc Philippe Parent

Marc Philippe Parent, chargé de cours au Département d'informatique et génie logiciel, a signé la mise en scène de la pièce *Une année sans été* de Catherine Anne, présentée par la Troupe de théâtre Les Treize de l'Université Laval du 16 au 21 novembre, au Théâtre de poche du pavillon Maurice-Pollack.

Premier livre publié par Jean Moisan, chargé de cours à l'ÉLUL

Notre collègue Jean Moisan, chargé de cours en allemand et en français à l'École de langues (ÉLUL) vient de publier un premier livre intitulé, *Va, démon*. Cet ouvrage, édité par les Éditions Amalthée, est disponible à la librairie Zone de l'Université Laval.

Cet essai philosophique regroupe quatre chapitres sous les titres suivants:

- De la féminité
- Le Beaudelaire de Sartre
- Qu'est-ce qu'un poète?
- Les beaux-arts peuvent-ils se techniciser sans mourir?

TOURNÉE D'UNITÉS

Du 1^{er} novembre au 7 décembre 2010, des membres du comité de négociation, du conseil exécutif et du comité des relations du travail ont effectué douze assemblées d'unités, en vue de prendre contact avec les membres, dans le cadre du processus de négociation qui s'amorce et afin de discuter de différents points qui intéressent les chargées et chargés de cours des unités.

Ces rencontres ont eu lieu avec les représentants et représentants des unités suivantes: médecine dentaire, information et communication, cours compensateurs, histoire, littératures, langue, linguistique, faculté des sciences de l'agriculture, sciences de l'administration, École supérieure d'aménagement

du territoire et de développement régional, philosophie, psychologie, théologie, sciences sociales, droit, pharmacie, sciences infirmières, École de langues, sciences et génie, foresterie et géomatique, musique, sciences de l'éducation et arts visuels.

CAMPAGNE DE VISIBILITÉ POUR LES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS

Une campagne de visibilité a été lancée le 22 novembre par le Regroupement université FNEEQ-CSN afin de souligner la Journée nationale des chargées et chargés de cours. Cette campagne qui se décline en plusieurs formats: affichage, vidéos, site Web et page Facebook permet de mettre en lumière les expertises et les diverses expériences de ces passionnés de l'enseignement.

Les quatre porte-paroles principaux

Nathalie Ebnoether, tutrice à la Télé-université, Caroline Martin, chargée de cours à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Nicole Tardif, chargée de cours à l'Université du Québec à Rimouski et à l'Université Laval ainsi que Thomas Collombat, chargé de cours à l'Université de Montréal, expriment chacun à leur façon la vision qu'ils ont de leur implication comme enseignant universitaire.

Pour en savoir plus, vous êtes invité(e) à visiter le site Internet www.chargesdecours.com.

NANCY CHAMBERLAND LA NOUVELLE OMBUDSMAN DE L'UNIVERSITÉ LAVAL



Une femme déterminée et passionnée

M^{re} Nancy Chamberland, notaire, a été nommée ombudsman à l'Université Laval au printemps dernier. Elle a entrepris ses fonctions le premier juin 2010.

Détentrice d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval, elle a complété sa formation juridique par un diplôme en droit notarial. Elle est membre de la Chambre des notaires du Québec depuis juin 1980. Elle a débuté seule en pratique privée à Québec et après un séjour de 2 ans en Suède, elle rentre au Québec et s'installe sur la Rive-Sud de Montréal où elle fonde une étude en même temps qu'elle entreprend de s'intéresser aux affaires de son ordre professionnel. Elle y travaillera d'ailleurs, comme syndic correspondant avant d'être embauchée comme directrice des Services juridiques au milieu des années 1990.

Elle s'occupera des greffes des comités de discipline, indemnisation et révision en plus du contentieux de l'Ordre. Elle représentera la Chambre des notaires au comité de réglementation du Conseil interprofessionnel québécois. Intéressée par la gestion, tout en relevant les défis auxquels faisait face son ordre professionnel et en élevant seule sa fille, elle fit sa maîtrise en gestion pour cadres à l'Université du Québec à Montréal. Deux ans de fin de semaine de cours et de travaux pratiques y passeront mais elle avait un but : progresser dans sa carrière, assurer sa viabilité financière et augmenter sa qualité de vie et celle de sa fille. Diplôme en poche, elle fut vite repêchée par le Bureau des Services financiers à Québec, où elle avait fait ses marques dans le cadre de la négociation de la première entente pour les notaires détenant le titre de planificateur financier. Elle y travailla à la rationalisation des opérations dans le cadre de l'application de la Loi sur la distribution des produits et services financiers. Ce faisant, elle gagna la confiance des institutions financières québécoises où on la taxait de rigueur juridique mais aussi de compréhension du marché et des impératifs de rentabilité de celui-ci.

Lors de la création de l'Autorité des marchés financiers en 2004, M^{re} Chamberland se voit offrir la Surintendance de la Distribution. Ainsi en plus de veiller à l'émission des permis

des quelques 50 000 représentants et des 6000 firmes distribuant des produits d'assurance et de valeurs mobilières au Québec, elle avait la responsabilité d'en surveiller les pratiques professionnelles et commerciales et de veiller à l'actualisation de sa réglementation. À la tête d'une équipe de 95 employés sur deux sites, Montréal et Québec, madame Chamberland est particulièrement fière des marques d'appréciation qu'elle reçoit encore du président, de ses employés(es) d'alors et de l'industrie au fil des rencontres sociales ou professionnelles. Elle y assumait aussi la vice-présidence du Conseil canadien des régulateurs en assurance et, à ce titre, elle a voyagé à travers le pays et a participé à plusieurs comités pancanadiens en matière de distribution d'assurance. Puis, elle assumera la direction des affaires corporatives à Québec International, un organisme de développement socio-économique de la capitale.

Une incursion dans le monde de la négociation

Avant de se joindre à l'Université Laval comme ombudsman, madame Chamberland a fait une incursion dans le monde de la négociation. En effet, elle a été coordonnatrice du Comité patronal de négociation en Santé et services sociaux. À ce titre, elle a procédé à la dotation des 5 tables de négociation représentant les différentes centrales syndicales pour le Ministère de la Santé et des Services sociaux qui auraient à négocier avec leurs vis-à-vis syndicaux. Avec son équipe, elle effectua une tournée provinciale auprès des Centres de santé et des services sociaux afin de comprendre la réalité du terrain et de mieux préparer le dépôt patronal.

En juin 2008, elle a complété le cours en gouvernance des sociétés de l'Université Laval. Impliquée socialement et professionnellement madame Chamberland est présidente du Conseil d'administration du Théâtre de la Bordée à Québec et siège au Conseil d'administration de la Chambre des notaires où elle a été défaite dans une course à la présidence en avril 2008, mais élue au conseil l'année suivante. Jusqu'à son entrée en fonction à titre d'ombudsman elle était aussi au conseil d'administration de la Fondation de l'université.

Suite à la page 11

NANCY CHAMBERLAND (suite)

Le poste de l'ombudsman

Nancy Chamberland se dit heureuse et comblée de son nouveau poste. «Être au bon endroit, au bon moment. Je suis persuadée que ma formation de notaire, mes expériences en droit administratif, le fait d'avoir été gestionnaire et mon âge sont des atouts pour l'université et les personnes qui requièrent les services de l'ombudsman». En effet pour madame Chamberland, le poste d'ombudsman est taillé sur mesure pour un notaire. Le notaire est un juriste impartial, neutre et indépendant. Il consigne dans un contrat la volonté des parties et confère le caractère authentique aux actes qu'il rédige. On le surnomme souvent le juriste de l'entente. Spécialisé dans les procédures non contentieuses et les modes alternatifs de résolution des différends, le notaire exerce une justice de proximité, proche du justiciable.

Répartis géographiquement dans tout le Québec, le notaire exerce le droit dans un contexte d'accessibilité. Il pratique une activité juridique de taille humaine, préventive, privilégiant la médiation, le rapprochement entre les parties, l'entente contractuelle. Très attachée à sa profession, admirative de ses pairs de pratique privée et vouant un grand respect à l'institution, c'est cet aspect du notariat qu'elle retrouve dans le travail de l'ombudsman et qui lui plaît tant. Le contact est privé et privilégié avec les gens, étudiants ou membres de la communauté universitaire qui sollicitent son intervention. À son avis, l'ensemble des statuts, règlements et déclarations des droits qui régissent l'Université constituent le cadre général de gouvernance où chacun a l'assurance d'un traitement juste et équitable. Toutefois dans une organisation aussi grande et complexe, il peut arriver des situations ou des circonstances qui font qu'un individu puisse avoir des raisons de croire qu'il est lésé par les mécanismes administratifs ou qu'il fasse l'objet d'injustice ou d'atteinte à ses droits fondamentaux ou à sa dignité.

C'est alors que l'ombudsman peut intervenir et faire enquête. Elle le répète et elle y tient, l'ombudsman incarne la neutralité. Il est embauché par le conseil d'administration de l'université, mais il dispose d'une entière neutralité et indépendance dans la gestion de ses enquêtes. Il n'est en soi, ni le protecteur spécifique de l'élève, ni de l'Université. Il

est en quelque sorte le chien de garde de la saine gouvernance. C'est pourquoi il doit garder une certaine distance afin de protéger ce caractère essentiel de la fonction. Malgré tout, madame Chamberland ne se sent pas seule dans son poste. Elle peut consulter d'autres ombudsmans d'autres universités ou d'autres organisations dans le cadre de son travail, se garder à jour en terme de littérature sur la matière. Fille d'équipe et de concertation, lorsque le dossier le permet et que le demandeur y consent, certains dossiers sont traités en collaboration avec d'autres instances telles, la Faculté des études supérieures, le Centre d'aide aux étudiants, les Associations étudiantes, divers vice-rectorats, etc.

Les étudiants, madame Chamberland, les trouvent beaux, intelligents, stimulants et chanceux. À la rentrée, elle est allée rencontrer pas moins d'une vingtaine de groupes de nouveaux étudiants afin d'expliquer son rôle. Inlassable curieuse, elle affirme les avoir enviés d'être en situation d'apprentissage et avoir eu envie de s'asseoir dans chacune des salles de cours visitées! Après six mois, elle affirme que l'université et ses acteurs sont ouverts, porteurs et respectueux de la mission.

Elle souligne l'accueil, le support et l'aide extraordinaire de madame Béatrice Fortin, sa collaboratrice discrète et attentionnée et de M^{re} Marylène Cloutier, notaire, qui travaille à mi-temps avec l'ombudsman depuis un peu plus de trois ans. Sa connaissance pointue des règlements et sa minutie en font une collègue hors pair. Récemment, les locaux partagés avec monsieur Jacques Moreau du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement ont fait l'objet de réaménagements afin d'améliorer l'aspect de la confidentialité des personnes qui font appel à l'ombudsman.

Depuis son arrivée, outre des rencontres administratives avec les différentes instances, elle s'est attelée à la compréhension de son environnement, de la culture organisationnelle, des processus décisionnels. Elle a profité de l'été pour procéder à la finalisation de dossiers d'enquêtes non complétés par son prédécesseur afin d'être en mesure d'aborder l'année scolaire sur un bon pied. ♦

L'ÉDUCATION PUBLIQUE AU QUÉBEC : UNE PRIORITÉ?

SYLVAIN MAROIS

L'université est, depuis ses premiers pas, dans une permanente quête pour son autonomie. D'abord confrontée à la mainmise papale et autres ecclésiastiques, elle a ensuite dû se libérer du contrôle étatique. Depuis quelques années, et de plus en plus au Québec, le contrôle hostile envers l'éducation supérieure émane des mandarins de l'utilitarisme financier. Ces derniers, hyper-contributeurs de notre gouvernement actuel, cherchent, en épandant leur vision mercantiliste, à transformer ce qui fut une institution de recherche et de transmission des savoirs en une fabrique à employés qualifiés. L'objet premier de cette université du XXI^e siècle est de répondre aux besoins de l'entreprise privée.

À l'instar de l'Angleterre et de la France, par exemple, le Québec semble être engagé dans cette voie néolibérale et les récentes rencontres proposées par la ministre de l'éducation, madame Line Beauchamp, ne laissent guère d'espoir de changement à court terme. Mais tout n'est pas noir. En 2008, onze organisations syndicales et étudiantes québécoises signaient un *manifeste* pour faire de l'éducation publique une priorité nationale au Québec. Ce document traite, en dix points clairement rédigés, de la crise actuelle de l'éducation publique québécoise et propose des solutions. Hélas, le manifeste, lancé en grandes pompes à l'époque, n'avait connu qu'une diffusion très limitée, surtout parmi les convertis. Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval, en collaboration avec divers syndicats d'enseignants de la grande région Québec-Chaudière-Appalaches, a décidé de relancer ce manifeste ! Puisque l'éducation est l'affaire de tout le monde, notre objectif est de faire circuler ce document dans l'ensemble de la société, pour ainsi sensibiliser et informer, mais aussi montrer à nos leaders politiques que l'éducation est un bien commun inaliénable au service des individus et non du capital.

Pour nous, chargées et chargés de cours, ayant tous bénéficiés de l'université, ce débat n'a pas qu'une dimension théorique que nous pouvons laisser entre les mains des fonctionnaires. Il ne s'agit pas que de nos emplois. Il est ici question de ce pourquoi nous sommes, pour la plupart, devenus enseignants : la curiosité intellectuelle, le transfert des connaissances, un altruisme profond et indéfectible envers les générations futures.

Le *manifeste* « Faire de l'éducation publique une priorité nationale au Québec » repose sur dix demandes dont les principaux axes vont de la transformation des écoles primaires et secondaires en « milieux de vie motivants et tournés vers la réussite », à la consolidation du réseau national des Cegeps dans toutes les régions du Québec, en passant par l'éducation aux adultes et la formation continue, la situation financière des étudiants, la valorisation du travail d'enseignant et, bien sûr, mettre fin au sous-financement chronique. Rien de tout cela n'est possible sans véritable volonté politique, une volonté politique qui pourrait bien être stimulée par une opinion publique bien informée des enjeux.

Au cours des prochains mois, et avec la nouvelle année qui arrive, nous continuerons à mettre en place cette « intersyndicale sur l'éducation publique » qui, nous l'espérons, saura mettre le débat à l'agenda des instances de la CSN, dont le Conseil Central Québec-Chaudière-Appalaches, ainsi que dans les divers congrès où nous représentons le SCCCUL. L'éducation publique doit être fondée sur des « valeurs humanistes de justice sociale, d'égalité des chances, de solidarité et de coopération », des valeurs qui garantissent l'accès à toutes et à tous sans distinction et qui assurent à la communauté des membres instruits, mieux à même de répondre aux défis collectifs et donc d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble.

Vous trouverez une version électronique du *Manifeste* (PDF) à cette adresse : <http://speca.ca.edu/IMG/pdf/manifeste.pdf> ◆

PÉRIODE DU TEMPS DES FÊTES



Le bureau du SCCCUL sera fermé du mardi 21 décembre 2010, 16h30 jusqu'au mercredi 5 janvier 2011, 9h.

Tous les membres de l'équipe vous souhaitent un Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année!

POUR NOUS JOINDRE

SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (SCCCUL)

2325, rue de l'Université
Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3304
Québec (Québec) G1V 0A6

COURRIEL scccul@scccul.ulaval.ca
SITE INTERNET www.scccul.ulaval.ca/
TÉLÉPHONE 418-656-2202
TÉLÉCOPIEUR 418-656-3186

Veillez prendre note que le bureau du SCCCUL est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30. Toutefois, il vous est toujours possible de laisser un message sur la boîte vocale.

GARDEZ LE CONTACT

S.V.P., INFORMEZ-NOUS DE TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE

NOM

PRÉNOM

VOTRE DÉPARTEMENT, FACULTÉ OU ÉCOLE

NOUVELLE ADRESSE

TÉLÉPHONE

COURRIEL

Expresso

Volume XV, numéro 2 – Décembre 2010

Expresso est publié par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval inc., (SCCCUL) à l'intention de ses membres.

Coordination: Nicole Blouin
Comité de rédaction: Nicole Blouin, Mireille Boisvert, Puma Freytag
Textes: Nicole Blouin, Puma Freytag, Aline Pageau Lauzière, Sylvain Marois
Révision linguistique: Mireille Boisvert
Photos: Louise Néron, Marc Robitaille
Infographie: Pouliot Guay graphistes
SCCCUL

2325, rue de l'Université
Pavillon Alphonse-Desjardins
Bureau 3304
Québec (Québec)
G1V 0A6
Téléphone: 418 656-2202
Télécopieur: 418 656-3186
Courriel: scccul@scccul.ulaval.ca
www.scccul.ulaval.ca/